





Comment financer sa formation professionnelle ?



Dispositif	Statut	Âge	Principe	Financement et aides	Contact
 CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Etudiants Lycéens Demandeur d'emploi	16 à 29 ans	Contrat de travail établi en CDD ou CDI à temps plein entre la structure d'apprentissage et l'apprenti, validé par le CFA Sport Animation Tourisme Normandie qui gère le suivi administratif du contrat	Frais de formation : prise en charge totale par un OPCO Rémunération : Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge pour les Moins de 26 ans et SMIC pour les 26-30 ans - par l'employeur Aides : Carte Etudiant des métiers, Aide au financement du Permis B et aides au logement possibles sous conditions	informations sur portail d'alternance https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ CFA SAT Normandie www.cfa-bn.fr 02 31 34 35 60
AUTO-FINANCEMENT	Etudiants Lycéens Demandeur d'emploi	Pas de pré-requis d'âge	Contrat de formation établi entre le stagiaire et le CRAF2S pour toute la durée de formation, en temps plein	Frais de formation : à la charge de l'alternant <i>Echelonnement des frais possible</i>	Combinaison possible avec le CPF CRAF2S www.craf2s.fr 02 31 15 69 19
 CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Etudiants Lycéens Demandeur d'emploi	16 à 25 ans Au moins 26 ans	Contrat de travail établi en CDD ou CDI à temps plein entre la structure d'alternance et l'alternant, validé par l'OPCO de branche de l'employeur	Frais de formation : prise en charge totale ou partielle par un OPCO Rémunération : Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et niveau du diplôme préparé pour les Moins de 26 ans et SMIC pour les 26-30 ans par l'employeur Aides : Carte Etudiant des métiers	informations sur portail d'alternance https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ CRAF2S + OPCO de l'employeur (AFDAS ou UNIFORMATION) www.craf2s.fr 02 31 15 69 19
 PROGRAMME RÉGIONAL QUALIFIANT COLLECTIF OU INDIVIDUEL	Demandeur d'emploi	Pas de pré-requis d'âge Etre sorti de formation depuis 9 mois	Collectif : Dispositif spécifique de financement uniquement pour les BPJEPS AF et APT Nombre de places limité et admission à la suite d'une commission d'attribution des places Individuel : Dispositif de financement individuel pour les BPJEPS Basket Ball, Sports Collectifs et CPJEPS AAVQ Demande à effectuer auprès du conseiller Pôle Emploi ou Conseiller Mission Locale	Frais de formation : prise en charge totale par le Conseil Régional de Normandie avec signature d'un contrat d'engagement Rémunération : maintien de l'indemnisation Pôle Emploi ou rémunération par la Région Normandie	informations sur : https://parcours-metier.normandie.fr/ftlv-se-former-tout-au-long-de-sa-vie Conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale + Employeur + Conseil Régional + CRAF2S
FOREM	Demandeur d'emploi	Pas de pré-requis d'âge	Dispositif spécifique de financement avec convention préalable entre l'alternant, un employeur et le Conseil Régional de Normandie La formation doit obligatoirement être suivie par un CDD de min. 6 mois avec l'employeur	Frais de formation : prise en charge totale par le Conseil Régional de Normandie avec signature d'un contrat d'engagement Rémunération : maintien de l'indemnisation Pôle Emploi ou rémunération par la Région Normandie	informations sur : https://parcours-metier.normandie.fr/ftlv-se-former-tout-au-long-de-sa-vie Conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale + Employeur + CRAF2S
 PEC : PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES	Demandeur d'emploi	Pas de pré-requis d'âge	Contrat de travail en CDI ou CDD d'au moins 9 mois, en temps partiel (min. 20 h/semaine) ou en temps plein. Convention tripartite entre l'Employeur, Pôle Emploi et l'alternant, prévoyant accompagnement renforcé et formation <i>Pour les employeurs du secteur non-marchand</i>	Frais de formation : prise en charge par l'OPCO de l'employeur Rémunération : SMIC horaire minimum	Informations sur : https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences Pôle Emploi et l'employeur (Convention tripartite)

Besoin d'aide ? Contactez-nous !

Version du 28 avril 2020

CRAF2S - Centre Régional d'Actions et de Formation Sport et Santé
 Organisme déclaré sous le n° 25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
 Campus Efficience - 1,3 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles - 02.31.15.69.19



Comment financer sa formation professionnelle ?



Dispositif	Statut	Âge	Principe	Financement et aides	Contact
CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE CDD	Demandeur d'emploi	Pas de pré-requis d'âge	Dispositif de financement pour les salariés en CDD ou CDI dont l'objectif est la Reconversion Professionnelle via une formation certifiante (Ex. Diplôme ou certification reconnue) Dossier de demande de prise en charge et autorisation d'absence de l'employeur à déposer au moins 3 mois avant le début de la formation Conditions d'éligibilité au CPF PTP : nombre d'années d'expérience professionnelle, ancienneté...	Frais de formation : prise en charge totale ou partielle par Transitions Pro selon accord Rémunération : maintien total ou partiel de la rémunération selon accord de Transitions Pro	Informations sur : https://www.transitionspro-normandie.fr/je-suis-un-e-salarie-e/cpf-ptp-salarie/ Transitions Pro Normandie www.transitionspro.fr 02 31 46 26 26
CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE	Salarié(e)	Pas de pré-requis d'âge	Dispositif qui permet à l'alternant salarié de développer ses compétences au sein de son entreprise via une formation certifiante ou une qualification reconnue dans la branche professionnelle d'un niveau égal ou supérieur à celui déjà détenu.	Frais de formation : prise en charge totale ou partielle par l'OPCO de l'employeur Rémunération : maintien de la rémunération	Information sur le site : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/reconversion-ou-promotion-par-alternance-pro-a OPCO de l'employeur AFDAS ou Uniformation
PRO A PROMOTION PAR ALTERANCE	Salarié(e)	Pas de pré-requis d'âge	Dispositif de financement interne de la formation de votre entreprise <i>Formation certifiante ou qualifiante à l'initiative de votre employeur</i>	Frais de formation : prise en charge totale ou partielle par l'OPCO de l'employeur Rémunération : maintien de la rémunération	OPCO de l'employeur AFDAS ou Uniformation
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRISE	Salarié(e)	Pas de pré-requis d'âge	Le CPF ouvre des droits pour vous permettre le financement de formations (<i>pour obtenir une qualification reconnue, d'un accompagnement à la VAE ou d'un bilan de compétences...</i>) et est alimenté automatiquement en € (500€ par année de travail pour un salarié à temps plein par exemple) La somme disponible sur votre compte peut vous permettre de financer en totalité votre parcours. Si elle n'est pas suffisante, il est possible de compléter le financement avec les dispositifs suivants : Pro A - CPF de Transition Professionnelle - Plan de développement des compétences de votre entreprise	Frais de formation : prise en charge totale ou partielle par l'OPCO de l'employeur Rémunération : maintien de la rémunération	informations sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705 Consulter son CPF sur : www.moncompteformation.gouv.fr
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	Actif (Salarié(e), demandeur d'emploi, profession libérale ou auto-entrepreneur)	Pas de pré-requis d'âge			



Un projet de formation ?

Justine LENROUILLY, *Référente Accompagnement et Insertion Professionnelle* vous accompagne pour faire le point sur votre projet de formation et étudier les différentes aides possibles selon le dispositif de financement envisagé au **06.40.65.83.28** ou via **justinelenrouilly@craf2s.fr**

Besoin d'aide ? Contactez-nous !

Version du 28 avril 2020

CRAF2S - Centre Régional d'Actions et de Formation Sport et Santé
Organisme déclaré sous le n° 25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Campus Efficience - 1,3 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles - **02.31.15.69.19**

